



# **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Adoptée au Conseil d'administration  
Le 28 avril 2008**





# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## *Préambule*

La question du développement durable constitue une préoccupation croissante tant pour ses conséquences environnementales que pour son impact sur les domaines économique, culturel, politique et social.<sup>1</sup>

En lien direct avec sa culture et les valeurs de son Projet éducatif, le Collège Mérici souhaite ainsi agir en tant que citoyen responsable de la qualité de son environnement en adoptant une Politique de développement durable. Le Collège invite tous les membres de la communauté, aussi bien les étudiants que le personnel, à créer un milieu de vie qui soit propice, entre autres, au respect d'autrui et qui appelle au sens des responsabilités.

## *Article 1 Énoncé de principes*

***Le Collège Mérici souhaite laisser aux générations à venir, la possibilité de s'épanouir dans un cadre sain et d'avoir les moyens de répondre à leurs besoins propres et communs.***

Le Collège Mérici s'engage à intégrer dans son fonctionnement un système de gestion environnementale et de développement durable et d'en faire l'un des principes fondamentaux dans son mode de gestion et ses activités quotidiennes. Le Collège Mérici est un lieu de travail et d'apprentissage réunissant plus d'un millier de personnes ayant une volonté très forte de contribuer à la protection de notre planète et à son environnement par les choix et les actions positives qu'ils mettront en place afin d'y parvenir et par la protection et la progression sociales des salariés et des usagers du Collège.

---

<sup>1</sup> Discussion du millénaire : <http://www.on.org/>

Pour cela, le Collège s'engage à :

- Respecter les lois et les règlements en vigueur pour la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité de ses salariés ainsi que celles de ses usagers.
- Appliquer la règle des 6-R.V (réduire, réutiliser, recycler, repenser, restructurer, redistribuer) dans son fonctionnement.
- Adopter la prévention, la surveillance et la sensibilisation comme moteur pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.
- Développer la prévention, la surveillance et la sensibilisation pour la protection de la santé et de la sécurité de ses salariés et de ses usagers.
- Développer la progression sociale.
- Assurer une « bonne gouvernance ».
- Mettre en place des indicateurs et des objectifs à atteindre comme moyens de mesure dans une perspective d'amélioration continue.
- Offrir et maintenir un niveau de vie de qualité au sein du Collège.

## **Article 2**      *Destinataires*

La Politique s'applique à toute personne entrant sur le territoire du Collège Mérici, soit pour y travailler soit pour y étudier; chacun est responsable de l'application de cette Politique. Le Collège Mérici souhaite que toute personne étant sur le « Territoire Mérici » participe aux principes de cette Politique et développe un esprit écoci-vique. D'autre part, autant que possible, le Collège s'engage à privilégier des partenaires et des fournisseurs qui ont un souci pour le développement durable.

## **Article 3**      *Objectifs de la politique*

**Objectif 1 : Maîtrise de la gestion environnementale.** Chaque service du Collège doit apprendre à appliquer dans son fonctionnement le principe des 6 R.-V.

**Objectif 2 : Responsabilisation du personnel et des usagers.** L'ensemble des salariés et des usagers doivent être responsabilisés face aux problèmes environnementaux et sociaux et doivent appliquer les principes de gestion environnementale et sociale que le Collège aura décidé de mettre en place.

**Objectif 3 : Protection et progression sociales.** Le Collège déploiera les moyens nécessaires pour la protection de la santé mentale et physique de ses salariés et de ses usagers ainsi que les moyens nécessaires à leur progression. (formation, promotion, Plan d'accès à l'égalité, Plan de prévention, Programme de santé globale, etc.).

**Objectif 4: Gouvernance.** La Direction générale déploiera les moyens nécessaires afin de permettre la rentabilité et la prospérité du Collège. Elle s'assurera des bonnes démarches de gestion quotidienne pour une optimisation de fonctionnement et de rendement.

**Objectif 5 : Amélioration continue.** Le Collège doit s'évaluer régulièrement afin de se corriger et de s'améliorer dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Aussi, il doit maintenir le niveau des objectifs visés s'ils sont atteints.

**Objectif 6 : Maîtrise et partage des économies.** Le Collège veut mieux maîtriser son fonctionnement dans le but de réaliser des économies afin que celles-ci servent au mieux les intérêts de tous.

#### **Article 4**      *Champs d'application de la Politique*

**Dans le respect de la législation en vigueur et des moyens budgétaires disponibles, la Politique du Collège Mérici relative au développement durable oriente ses actions dans les champs suivants :**

##### **4.1. Les champs environnementaux :**

**La gestion écologique des déchets, résidus et rejets :** Le Collège veut mettre en place un recyclage multimatière performant (le plastique dont principalement le polystyrène; le verre, les canettes d'aluminium, le papier et le carton). Le Collège veut implanter un système de réutilisation des matières (papier, carton, verre, bois, métal et plastique) et réduire la consommation de papier.

**Les directives d'achats :** Le Collège veut réduire la quantité de déchets à la source par la réduction des quantités commandées et par l'achat de produits recyclables et réutilisables.

**La maîtrise des énergies :** Le Collège veut une meilleure maîtrise des énergies, des technologies et des méthodes d'exploitation, dans le respect des besoins des usagers, afin d'assurer la protection de l'environnement.

**La qualité de l'air :** La santé et la sécurité du personnel et des usagers sont directement liées à la qualité de l'air ambiant. En conséquence, l'objectif est de mettre en place des pratiques d'entretien sanitaire appropriées ainsi que des systèmes de ventilation adéquats pour l'obtention d'un air sain.

**La gestion de l'eau :** Le Collège veut enrayer le gaspillage de l'eau en réduisant son usage tout en respectant les utilisateurs et éviter toute contamination du réseau d'eau.

**La gestion des matières et produits dangereux :** Le Collège veut réguler la consommation des matières et des produits dangereux, car il est soucieux de la santé et de la sécurité des utilisateurs. À ces fins, le Collège veut :

- Limiter l'acquisition des matières et des produits dangereux et les remplacer par des produits moins nocifs.
- Effectuer la réutilisation ou le recyclage de ces matières et produits.
- Identifier et sécuriser l'accès à ces matières et ces produits.

#### ***4.2. Les champs sociaux :***

**La protection de la santé et de la sécurité des salariés et des usagers :** Le Collège veut offrir à ses différents utilisateurs la possibilité de travailler et de s'épanouir dans un cadre sain et sécuritaire.

**La gouvernance :** La Direction du collège veut mettre les moyens nécessaires pour :

- S'assurer de la rentabilité et de la prospérité des activités du Collège.
- Favoriser et garantir la bonne gestion du Collège.
- Favoriser et développer la communication interne.
- Développer la communication externe.
- Développer les programmes et les formations.
- Protéger la santé et la sécurité des salariés et des usagers. S'assurer de répondre aux besoins de formations de ses salariés.
- S'assurer de répondre aux besoins et aux exigences des salariés et des usagers.
- S'assurer de répondre aux exigences législatives et réglementaires.

**La formation :** Le Collège s'engage à offrir les formations adéquates aux besoins de ses clients ainsi que de répondre aux besoins de ses salariés en formation, si ceux-ci en ont besoin.

#### ***4.3. Les champs économiques***

**Efficacité énergétique :** Le Collège souhaite maîtriser ses énergies, afin de réaliser des économies.

### ***Article 5      Application et évaluation***

La présente Politique entrera en vigueur dès que le Conseil d'administration l'aura adoptée.

La Politique sera diffusée aux différents chefs de service pour qu'ils contribuent à son application au sein du Collège. Ils devront intégrer dans leur plan de travail annuel, un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux à atteindre, pour se situer dans une boucle d'amélioration continue.

La Politique sera révisée et mise à jour au besoin (évolution du contexte réglementaire, nouveaux moyens permettant d'avancer ou de développer le système, suite à un audit, etc.).

## **Article 6**      **Rôles et responsabilités**

### **La Politique définit également les rôles et responsabilités de chacun.**

La Direction générale est responsable de l'application, de la diffusion et de l'évaluation de cette Politique.

La coordination des Services aux ressources matérielles est l'exécutante de la présente Politique et des programmes qui en découlent, pour ce faire elle collabore étroitement avec la direction des Services financiers, la coordination des Services aux ressources humaines et les différents chefs de services afin de mettre en place des programmes qui répondent à l'application de cette politique.

Le CÉADD agit comme comité avisé et collabore activement à la mise en œuvre de la présente Politique, notamment en coordonnant les actions des différents comités bénévoles (élèves, enseignants, usagers).

Ce comité sera composé, notamment de représentants des groupes suivants :

- Personnel enseignant
- Professionnel non-enseignant
- Personnel de soutien
- Personnel cadre
- Élève à l'enseignement régulier
- Élève à la formation continue
- Stagiaire

Les différents chefs de service veillent à l'application de cette Politique et des programmes qui en découlent.

Les membres du personnel collaborent à la mise en place et à l'application de cette Politique et des programmes qui en découlent. Les usagers participent aux programmes qui en découlent.

## **Article 7**      **Dispositions finales**

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 28 avril 2008.

La présente Politique abroge tout autre document ou texte adopté antérieurement.

# ANNEXE

## (Lexique)

- a) **CÉADD** : Comité d'études et d'actions en développement durable
- b) **Développement durable** : Selon le rapport Brundtland « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »<sup>2</sup> Le développement durable prend en considération les sphères d'activité économique, sociale et environnementale.
- c) **Éducation relative à l'environnement** : Processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les compétences et l'expérience qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement.
- d) **Principe d'utilisation d'une ressource** : La consommation des ressources et des matières résiduelles devra tenir compte du principe des 6-R.V.
- e) **Matières résiduelles** : Matières ou objets périmés, rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.
- f) **6-R.V.** : Réduire, Réutiliser, Recycler, Repenser, Restructurer, Redistribuer et Valorisation

---

<sup>2</sup> Rapport Brundtland, [http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport\\_Brundtland](http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland) [en ligne], le 17 novembre 2006





collège  
MÉRICI

